



Sourires & Bonne Humeur

Association de Loisirs & Culture de Douarnenez

Douarnenez, le 29 mai 2021

Objet : SAISON 2020 / 2021 - REPRISE DES ACTIVITÉS EN INTERIEUR POUR LA PÉRIODE DU 09 AU 30 JUIN 2021

PROTOCOLE SANITAIRE à l'attention de tous les adhérents

1 - PRÉAMBULE :

Ce protocole sanitaire a été élaboré avec avis du Conseil d'administration.

La reprise de nos activités est devenue possible à compter du 09 juin sur la base de :

- la stratégie gouvernementale de réouverture des établissements recevant du public et des activités regroupant du public pour lutter contre l'épidémie de covid-19, en date du 20 mai 2021
- l'autorisation par la commune, après avis de la préfecture, sous certaines conditions (message ci-dessous) :

« Les mesures à suivre sont les suivantes :

Concernant la reprise des activités associatives dans les salles municipales, l'ouverture est autorisée avec une jauge de 35 % des effectifs et respect des mesures sanitaires (port du masque obligatoire, distance d'un mètre entre chaque participant). A partir du 9 juin, la jauge sera de 65 % de l'effectif.

Vous pouvez donc occuper les salles en appliquant ce protocole.

Vous en souhaitant bonne réception »

2 – CONDITIONS DE BASE POUR LA REPRISE :

3 conditions de base doivent être respectées :

1. La distanciation physique doit permettre à tout individu d'être situé à une distance d'au moins un mètre.
2. Le port du masque est obligatoire dès l'entrée du bâtiment et pendant tout le déroulement de l'activité.
3. Le respect de la jauge par salle.

Ces dispositions sont applicables du 09 au 30 juin 2021.

3 – REPRISE DES ACTIVITÉS :

Nos activités reprendront à partir du mercredi 09 juin 2021 dans le respect d'une jauge par salle et de la consigne sanitaire générale présentée en annexe. Les activités se tiennent aux dates et heures habituelles figurant sur notre programme.

Consigne sanitaire et jauge seront transmises aux responsables d'activité qui seront chargés de la communiquer aux participants par affichage ou par communication verbale.

Cas particuliers :

L'activité « **Danse bretonne** » reprendra seulement à la rentrée de septembre 2021. En effet, les activités avec « contact » en intérieur sont autorisées seulement après le 30 juin. A cette date, le centre des arts n'est plus accessible pour le Magnolia.

L'activité « **Piscine** » reprendra également à la rentrée de septembre 2021 suivant les modalités d'entrée qui nous seront communiquées ultérieurement. A ce jour, les travaux du centre aquatique sont en cours d'achèvement.

L'activité « **Tennis de table** » adapte la règle de DZTT.

L'activité « **Mosaïque** » est momentanément suspendue après l'arrêt de Micheline. Un appel à bénévolat est lancé pour mettre en place une organisation satisfaisante, peut-être dans le partage des savoir-faire.

4 – JAUGE PAR SALLE OCCUPÉE :

L'effectif maximal a été déterminé d'après le nombre de places assises lors de la rentrée de septembre 2020 en tenant compte des règles sanitaires du moment.

Pour cette période du 09 au 30 juin 2021, en appliquant la règle de 65% de l'effectif maximal, la jauge devient par salle de :

Salle	Effectif maximal	Jauge à respecter
Jean Turmeau		
Salle 1 ⁽¹⁾	28	18
Salle 2	36	24
Gradlon		
Salle 1	12	8
Salle 2 ⁽²⁾	12	8
Salle 3 ⁽²⁾	12	8
Cuisine	12	8
Coataner		
Salle 1	14	9

(1) Disposer les tables de la salle 1 de Jean Turmeau en laissant un passage suffisamment large pour l'accès à la salle 2.

(2) Les salles n°2 et n°3 du centre Gradlon peuvent se réunir en repliant le rideau de séparation.

Compte tenu de la situation sanitaire, nous ne sommes pas en mesure d'identifier le nombre de participants par activité.

Nous suggérons aux adhérents voulant reprendre leur activité de se rapprocher de son responsable.

A chaque responsable d'activité de s'organiser pour ne pas dépasser cette jauge. Des groupes peuvent être formés en fonction de la jauge autorisée.



Sourires & Bonne Humeur

Association de Loisirs & Culture de Douarnenez

ANNEXE

CONSIGNE SANITAIRE GÉNÉRALE

(Applicable du 09 au 30 juin 2021 aux activités en intérieur)

Consignes de base :

4. Respecter une distanciation physique d'au moins un mètre entre chaque personne,
5. Porter le masque dès l'entrée dans le bâtiment et pendant tout le déroulement de l'activité,
6. Organiser la jauge par salle comme suit :

Salle	Effectif maximal	Jauge à respecter
Jean Turmeau		
Salle 1	28	18
Salle 2	36	24
Gradlon		
Salle 1	12	8
Salle 2	12	8
Salle 3	12	8
Cuisine	12	8
Coatener		
Salle 1	14	9

Gestes barrière :

- ✓ Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.
- ✓ Éviter de se toucher le visage.
- ✓ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- ✓ Garder son mouchoir avec soi et ne pas le déposer dans une corbeille équipant la salle.
- ✓ Aérer la pièce pendant la séance une fois par heure.
- ✓ Déposer veste et manteau sur le dossier de son siège sans utiliser les porte-manteaux.

Hygiène des mains :

- ✓ Se laver les mains à l'entrée de la salle avec le gel hydroalcoolique mis à disposition par l'association ou avec du savon au lavabo.

Responsabilité de chacun :

- Inviter les personnes qui présentent des symptômes COVID-19 et qui ne sont pas sûres de leur bon état de santé, celles qui ont participé à de grands rassemblements ou voyage hors de la France métropolitaine, à suspendre momentanément leur participation à une activité.
- Prévenir immédiatement l'animateur si des signes de covid 19 apparaissent dans la semaine suivant l'activité pratiquée.

Désinfection du matériel mis à disposition à la fin de l'activité :

- ✓ Désinfecter le dessus des tables, sièges et poignées de portes avec papier essuie-tout et désinfectant mis à disposition par l'association. Les papiers essuie-tout seront déposés dans un sac poubelle hermétique qui sera évacué de la salle.
- ✓ Aérer la pièce au moins 15 minutes avant de partir.